

#1

# LES COMPTES ADMINISTRATEURS



En tant que personnel de direction, vous disposez d'un grand nombre d'applications pour gérer le fonctionnement de votre établissement.



Pour certaines de ces applications, comme Pronote et Parcoursup vous disposez également d'un compte administrateur qui vous donne de grands pouvoirs, permettant de créer des comptes utilisateurs et attribuer des habilitations, ...



**Ces comptes administrateurs sont la cible privilégiée de pirates, qui volent et falsifient des données personnelles afin d'en tirer profit.**

## DE GRANDS POUVOIRS IMPLIQUENT DE GRANDES RESPONSABILITÉS !



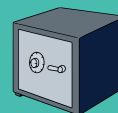
### LES RÈGLES D'USAGE DU COMPTE ADMINISTRATEUR

**1** Protégez le avec un mot de passe fort, sans l'enregistrer dans le navigateur, ni à la vue de tous.

**2** Déposez-le dans le coffre-fort de l'établissement.

Pour l'année scolaire 2024 je  
protège mon mot de passe !

Plas24jpmmdp!



**3** Utilisez-le exclusivement avec votre ordinateur professionnel depuis le réseau administratif de l'établissement.

**4** Ne vous en servez pas pour des actes de gestion. Utilisez votre compte utilisateur.

**5** Ne le partagez pas avec d'autres personnes. Créez leur des comptes administrateurs nominatifs distincts du compte utilisateur.

pdupont

\*\*\*\*\*

adm-pdupont

\*\*\*\*\*

Déleguez ces comptes administrateurs à une voire deux personnes de confiance.

Consultez les bonnes pratiques de  
sécurité numérique

Scannez le QR Code

Ou rendez vous sur :

[www.cybersecurite.toutatice.fr](http://www.cybersecurite.toutatice.fr)



 **amigo**

Assistance Interacadémique Mutualisée  
du Grand Ouest

Une question ? Contactez la plateforme d'assistance AMIGO  
<https://assistance.ac-rennes.fr>